

PRÉCONISATIONS

L'université et plus largement l'enseignement supérieur se trouvent confrontés à trois défis pour la décennie à venir :

- **Le premier défi** concerne la réponse à une demande croissante due à une augmentation de la population en âge de poursuivre ses études et à une poursuite de l'élévation des niveaux de formation dans un contexte où la Région Centre-Val de Loire perd 2 00 étudiants par an,
- **Le second défi** vient de la situation financière des établissements qui, sans être dramatique, ne pourra perdurer sur les mêmes bases, l'enseignement ne pouvant être soumis aux règles économiques traditionnelles,
- **Le troisième défi** replace l'enseignement supérieur dans la question globale de l'aménagement du territoire et dans sa contribution à rendre un site attractif.

Face à ces défis le CESER préconise

1. Une évaluation de l'organisation actuelle : une véritable évaluation permettrait de faire un bilan de la situation actuelle en examinant les rôles et fonctions de chacun, de commencer à élaborer une vision partagée et une organisation globale

dans le cadre d'une conférence permanente de l'enseignement supérieur, copilotée par l'État et la Région. Le CESER contribuera à cette évaluation.

2. La construction d'une vision partagée : il faut réunir l'ensemble des composantes et définir un fonctionnement communément accepté et porté dans chaque établissement, et chaque acteur connaît sa partition. Ce travail doit être le fait de la conférence permanente de l'enseignement supérieur.

3. L'organisation des parcours de réussite avec :

- une fonction d'accessibilité pour les jeunes des départements concernés,
- une fonction de spécialiste, liée essentiellement au tissu économique.

Mais pour entretenir ces deux fonctions il faut que ce maillage soit porté différemment : faire que ces implantations soient portées par l'université et non par université.

4. La pérennisation du maillage départemental en associant territoires et enseignement supérieur par constitution ou consolidation de sites

décentralisés, vecteurs à la fois d'aménagement du territoire et d'enseignement de qualité. Des sites décentralisés d'enseignement technologique supérieur mieux regroupés sur un site géographique départemental avec un accueil attractif des étudiants développés par les collectivités locales pourraient être un objectif clairement affiché.

5. L'élaboration d'une stratégie globale pour une visibilité accrue :

- La première étape est de **rebâtir un ensemble régional, réunissant les deux universités, les établissements de recherche, les écoles, les pouvoirs publics et la société civile** pour reprendre le dialogue là où il a pu se rompre et engager une réflexion sur l'organisation régionale.

- La seconde étape réside dans **l'affichage d'une volonté de rapprochement, le plaçant sous l'angle de la nécessité**, en évitant les locutions qui font peur (fusion...), mais en mettant en avant l'urgence de la réalisation.

- Troisièmement, il faut **établir une cartographie de la coopération universitaire et utiliser les outils à bon escient**.

Qu'est-ce que le CESER ?

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional est une assemblée consultative placée auprès du Conseil régional avec lequel il forme la Région. Il réunit 100 membres issus du monde économique, social, associatif et environnemental que l'on identifie comme les « forces vives » de la région Centre-Val de Loire. Le CESER émet des avis et réalise des études sur les questions qui relèvent des compétences régionales au sens large.



CESER Centre-Val de Loire

Hôtel de Région
9 rue Saint-Pierre Lentin
CS 94117
45041 ORLEANS CEDEX 1

Tel. : 02.38.70.30.39
Courriel : ceser@regioncentre.fr
Web : ceser.regioncentre.fr

Accès à l'intégralité du rapport



ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE EN RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE ET LIENS AVEC SES TERRITOIRES

Décembre 2016

PRÉSENTATION DU RAPPORT

La répartition de l'offre universitaire se présente comme une variable importante en termes de démocratie d'accès à l'enseignement supérieur et d'aménagement du territoire.

L'entière responsabilité en est laissée à ce jour aux établissements, qui ne bénéficient plus à ce titre d'aucun moyen supplémentaire quelle que soit la stratégie retenue dans ce domaine.

Fort d'un état des lieux réalisé en 2015 sur l'enseignement supérieur en région Centre-Val de Loire, l'objet du rapport est d'étudier la structuration de la présence universitaire, sa pertinence avec la physionomie régionale et les réponses qu'elle apporte, sous le prisme de la vie étudiante et de la réussite universitaire.

CONTEXTE



À la rentrée 2015, la région Centre-Val de Loire accueillait un peu plus de 60 600 apprenants post-bac répartis sur un territoire de 39 000 km². Les universités d'Orléans et de Tours accueillent 43 300 étudiants (16 800 inscrits à Orléans et 26 500 inscrits à Tours). Ce qui ne signifie pas pour autant que le lieu d'étude soit situé à Tours ou à Orléans. La volonté de massification des études universitaires dans les années 1970 à 1990 et la volonté d'élus de villes moyennes comme Blois ou Issoudun et des Conseils Départementaux comme celui du Cher ou de l'Eure-et-Loir ont favorisé l'émergence des cinq sites décentralisés en ensei-

gnement supérieur hors des deux universités mères. Par ailleurs, lorsque le rapport a été élaboré, la COMUE Léonard De Vinci réunissant les universités de La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers et Tours n'était pas contestée. Depuis, les universités d'Orléans et de Tours ont annoncé leur sortie de la structure pour s'acheminer vraisemblablement vers une COMUE plus cohérente avec le périmètre régional. Enfin, l'autonomie financière laissée aux établissements, doublée d'une baisse constante des moyens dévolus aux établissements, change considérablement le panorama sur ces questions.

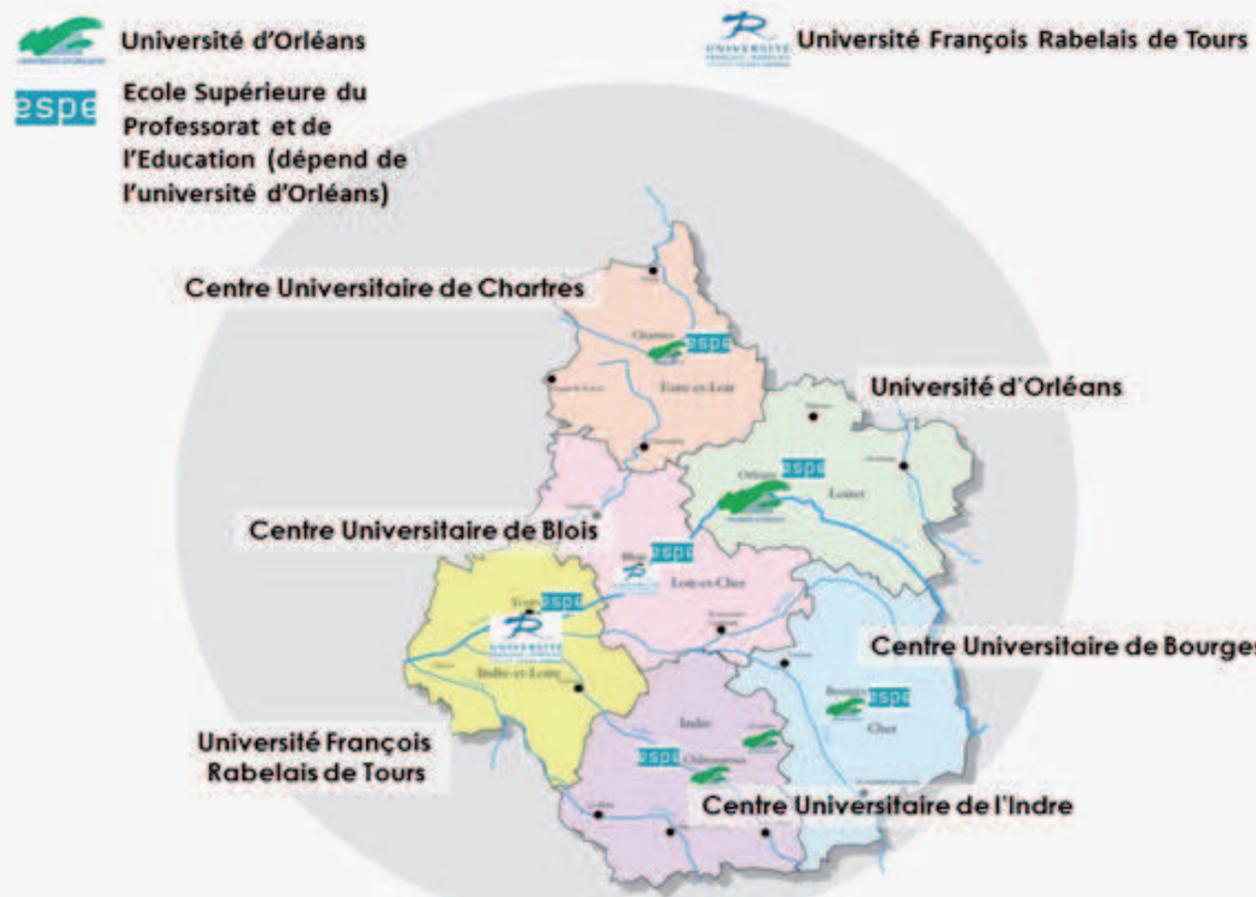


Origines des antennes et des sites décentralisés d'enseignement supérieur et de recherche

La volonté de massification des études universitaires dans les années 1970 à 1990 et la volonté d'élus de villes moyennes comme Blois ou Issoudun et des Conseils Départementaux comme celui du Cher ou de l'Eure-et-Loir ont favorisé l'émergence des cinq sites décentralisés en enseignement supérieur hors des deux universités mères et autonomes de Tours et d'Orléans. La création des sites décentralisés dans les quatre départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et de Loir-et-Cher ont été soutenus à l'époque par une volonté nationale d'aménagement du territoire.

Il n'en reste pas moins que l'élément déclencheur reste souvent l'initiative politique locale. Le cas de l'Indre illustre relativement bien cet aspect. C'est en effet à Issoudun qu'apparaîtra le premier département d'IUT (à l'époque rattaché à Bourges) condition alors posée par le secrétaire d'Etat-maire d'Issoudun pour l'ouverture d'une Ecole d'ingénieur à Bourges, et ce en dépit de l'opposition du monde universitaire à ce projet.

En 1999, 29 États européens, dont la France, ont signé à Bologne un appel à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur harmonisé par la création de trois grades universitaires : la licence, le master et le doctorat. Cette organisation, dite L. M. D., permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Depuis, les lois en France ont cherché à rendre plus autonomes les universités tout en les incitant à se regrouper. En 2006, la loi instaure les PRES et en 2013, elle substitue les COMUE aux PRES, sans aucune évaluation préalable de ces derniers... Il est difficile de trouver dans ce cadre réglementaire une continuité dans la volonté d'aménager le territoire comme nous l'avons fait en région dans les années 1970 à 1990.



Source : Université d'Orléans et CESER Centre-Val de Loire

Pour mener à bien ce travail, le groupe s'est notamment appuyé sur des auditions d'acteurs, notamment d'enseignants chercheurs de chaque site. Plus de 15 auditions ont ainsi été réalisées.

Par ailleurs, un état des lieux de la situation de l'Enseignement Supérieur et la Recherche en région Centre-Val de Loire avait été présenté en décembre 2015, avec pour particularité de s'être attaché entre autres à la dimension départementale. Ces données ont pu alimenter la réflexion tout au long de l'élaboration du rapport. Enfin, le séminaire du réseau « Villes moyennes – Enseignement Supérieur et la Recherche » - Antennes de l'enseignement supérieur – Recherche et territoires : Quelles stratégies pour les villes moyennes » - Juin 2015 a permis de lever les dernières incertitudes.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
EN RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE :
ÉTAT DES LIEUX



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
ET LIENS AVEC SES TERRITOIRES



La région Centre compte six pôles d'enseignement supérieur de plus de 1 500 étudiants post-bac (comportant STS, CPGE, formations médicosociales...), situés autour des capitales départementales. Neuf étudiants sur dix y sont scolarisés. Les 10 % restants sont répartis dans des sites secondaires, à Montargis, Dreux, Vierzon, Amboise...

Les pôles de Tours et d'Orléans sont de loin les plus importants, avec les aires d'influence les plus étendues. La densité étudiante dans leurs aires urbaines est nettement plus élevée que dans la région, respectivement 6,2 et 4,2 étudiants au lieu d'étude pour 100 habitants. Ils regroupent à eux deux les trois quarts des étudiants de la région.

Le rayonnement de Tours s'étend sur presque tous les départements du Centre notamment sur une grande partie des communes du Loir-et-Cher, laissant à Blois une faible zone d'attraction. Son influence s'exerce jusque dans l'Eure-et-Loir et le Cher. Elle n'atteint toutefois pas les départements voisins à l'ouest, attirés par les pôles du Mans ou d'Angers. Deuxième grande aire d'attractivité, la zone d'Orléans couvre presque en totalité le Loiret et déborde légèrement sur les départements limitrophes, notamment le nord du Cher et le sud du Loir-et-Cher. Les zones de Chartres, Blois, Châteaurooux et Bourges attirent leurs étudiants dans un rayon assez limité, toutefois plus étendu pour cette dernière. Les pôles des autres aires d'influence sont extra-régionaux. La frange du nord de l'Eure-et-Loir jusqu'au nord du Loiret correspond à l'attractivité parisienne, qui s'étend sur une grande partie de l'Eure-et-Loir. Les étudiants des zones rurales du sud sont attirés vers les régions voisines : Poitiers, Limoges, Clermont-Ferrand et Nevers.

Source Insee – Centre info n°190 – Juin 2016